



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA
SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAAF AUVERGNE-RHONE-ALPES
Service Régional de la Formation et du Développement

ASS DE LA MAISON FAMILIALE

Fait le 10/07/2025

ATTESTATION D'HABILITATION DE FORMATION

En application de l'arrêté du 25 juillet 1995 relatif à la procédure d'habilitation des établissements pour les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel agricole préparés par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue et conformément à la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Après examen de votre dossier n° 2025-24038975 : Habilitation complète

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes habilite la formation :

CAPa Jardinier Paysagiste (JP)

par la voie de formation : Apprentissage. L'évaluation se fera par Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Cette habilitation est délivrée sous réserve de validation du plan d'évaluation prévisionnel par le président de jury.

Par délégation du Directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
Le Directeur régional adjoint chargé du
Service Régional de la Formation et du Développement

Matthieu PREVOST